

Le Président de la Cour constitutionnelle reçoit une délégation de la Cour constitutionnelle d'Indonésie

Le Président de la Cour constitutionnelle, M. Omar Belhadj, a reçu, une délégation de la Cour constitutionnelle de la République d'Indonésie en visite de travail en Algérie.

Cette visite vise à examiner les moyens de coopération entre les Cours constitutionnelles Algérienne et Indonésienne et à discuter de leur participation à la Conférence des juridictions constitutionnelles des pays musulmans, et à préparer la tenue de la 2e Conférence dans le cadre de l'accord de coopération entre l'Association des Cours constitutionnelles et des institutions équivalentes d'Asie et la Conférence des juridictions constitutionnelles africaines (CJCA), et à intensifier la coopération au service de la suprématie de la Constitution.

La rencontre, à laquelle ont pris part des membres et cadres de la Cour constitutionnelle, a été l'occasion de passer en revue les moyens de renforcer la coopération institutionnelle, d'échanger les expériences et d'identifier les meilleures pratiques en matière de justice et de droit constitutionnels, dans le cadre de la concrétisation des objectifs du mémorandum d'entente signé entre la Cour constitutionnelle Algérienne et son homologue Indonésienne, à Jakarta en 2023.

<https://cour-constitutionnelle.dz/wp-content/uploads/2024/06/indonesie.mp4>